

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2023-17

L'an deux mille vingt-trois-----Le 18 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. GERVILLE REACHE Fabrice, Vice-Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 2 octobre 2023

Nombre de membres:

PRESENTS: Mmes BELAIR Florence, HILAIRE GENIN Karine, DESSEX Martine, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS Philippe, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

En exercice: 15

EXCUSE AVEC POUVOIR: M. DEXET Emmanuel, pouvoir donné à M. GERVILLE

REACHE Fabrice.

Présents: 9

EXCUSES: Mmes CHEYRONNAUD Céline, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX

Béatrice, PECOUT Chantal, M. SANBA Issame.

Votants: 10

SECRETAIRE: Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

Pour: 10 Contre: 0 Abstentions: 0

OBJET: Tarification des frais de gestion du service mandataire d'aide à domicile à compter du 1er janvier 2024

Monsidur le Président propose de faire évoluer la tarification des frais de gestion du service mandataire d'aide à domicile à compter du 1er janvier 2024 de la façon

ECU A LA PRÉFECTUEE EXPOSÉ: HEQUALA PRÉFEC Sujvante

TARIFS

Participation mensuelle aux frais de gestion :

- Jusqu'à 10 heures par mois
- De 11 heures à 40 heures par mois
- A partir de 41 heures par mois

18 euros

1.80 €/heure

1.65 €/heure

Cas particulier des présences de nuit

La base de calcul pour les frais de gestion sur les présences de nuit suivra le même sort que la rémunération de ces présences (indemnité forfaitaire) :

- ¼ du nombre d'heures de présence si 0 ou 1 intervention durant la présence de nuit
- 1/3 du nombre d'heures de présence si 2 ou 3 interventions durant la présence de nuit
- Heures de présence effectives pendant les interventions + 1/3 des heures restantes de la présence de nuit si 4 interventions ou plus

| | | vi 8 |
|--|--|---------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Délibération:

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place de la grille tarifaire proposée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2024, pour le service mandataire d'aide à domicile intercommunal.
- Autorise le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:

En Mairie, le 19 octobre 2023

Le Président, Emmanuel DEXET

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le : Publié ou notifié le :





